

Bien que non électriciens de métier, de nombreux salariés doivent faire face au danger électrique dans le cadre de leur activité professionnelle. Qu'ils soient élagueurs travaillant à proximité de lignes électriques, informaticiens ou agents de nettoyage rentrant dans un local électrique, ces salariés se retrouvent parfois victimes d'accidents électriques.

La méconnaissance étant la principale cause de ces accidents, il est essentiel de former ce personnel à identifier les risques électriques et adopter le comportement adapté.

Personnel concerné

Personnel amené à rentrer dans des locaux à risque électrique ou à s'approcher de pièces électriques dans le cadre d'une opération d'ordre non électrique.

Prérequis

Savoir lire et écrire. Aucune connaissance en électricité n'est requise.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les risques d'origine électrique de son activité professionnelle et d'adopter un comportement adapté face à ces risques.

Programme

- Les connaissances de base en électricité (tension, intensité du courant électrique, résistance, puissance)
- Les conséquences de l'accident électrique sur l'homme
- Le principe de l'habilitation électrique, les symboles et leur formalisation
- Le champ d'action de l'habilité B0, H0, H0V
- Les zones d'environnement et leurs limites
- La reconnaissance des ouvrages électriques et du matériel
- Exemples, mises en situation, simulations

Durée

De 7 heures (dont 2.5 heures de pratique) soit 1 jour.

Nombre de stagiaires

De 1 à 12 stagiaires.

Méthodes pédagogiques

Sous forme d'échanges, alternance d'apports théoriques avec exercices pratiques de simulation.

Suivi et évaluation de la formation

- Le stagiaire est évalué tout au long de la formation afin d'évaluer sa progression.
- Une évaluation théorique (test QCM) et pratique (mise en situation) sera réalisée en fin de stage.
- Une attestation de formation lui sera remise en fin de formation.
- Un bilan en fin de séance est recommandé avec un responsable au sein de l'entreprise.

L'organisme de formation

SESAT Formations est :



Habilité à dispenser la formation SST par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS



Conventionné par la CARSAT Centre Val de Loire pour dispenser des formations préalables à l'habilitation électrique

Tarifs

- Nous consulter